



**COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2021 A 17H**

**Présents :** Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN-----/

**Absents-Excusés :** René CECCHINEL pouvoir à Jean-Luc TURZO, Nadine CARLUS pouvoir à Michel RUIZ, Denis CENTARO pouvoir à Jean-Marc RAGOT, Magali MONIER pouvoir à Hélène BERNAL, Anne TOUZE pouvoir à Joëlle BRETON, Audrey GIROULET pouvoir à Claude MERINDOL, Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE-----/

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- Suite à la **démission de Max CASADO**, le Maire procède à l'installation du nouveau conseiller municipal : **Paul GATIAN**.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le procès-verbal du conseil municipal du 25 Février 2021.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour et 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ,** approuve le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier
- **Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 19 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ,** approuve le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2020.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ,** décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :
  - En recette de la section de fonctionnement, à l'article RF 002 : 340 748.51 €
  - En recette de la section d'investissement, à l'article RI 001 : 907 274.27€
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 22 voix pour et 5 absentions : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, décide de fixer pour 2021 les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, comme suit :**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.05 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91.04 %
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, et 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ,** adopte le budget primitif 2021 de la Commune, tel qu'il lui est présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2020.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des sommes mentionnées ci-dessous, dues par la société la Ruche à Pains, conformément à la demande de la Trésorerie :
  - 2017 : 151.78 € (taxe locale sur la publicité extérieure 2015)
  - 2018 : 152.77 € (taxe locale sur la publicité extérieure 2016)
  - Total : 304.55 €Décide de régulariser les écritures comptables de la Commune en prélevant le montant nécessaire à cette opération sur l'imputation suivante : Chapitre 65 – article 6541 : pertes sur créances irrécouvrables. Mandate Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, autorise le comptable public à procéder, de manière permanente, à l'émission de commandements de payer, sans limite de montant. Autorise le comptable public à procéder par voie d'opposition à tiers détenteur lorsque la dette cumulée pour un même redevable est au moins égale à 30 €. Ce seuil est porté à 130 € pour ce qui concerne les oppositions sur des comptes bancaires. Autorise également le comptable public à procéder par voie de saisie vente ou tout autre type de saisie mobilière, lorsque le montant cumulé excède 300 €. Toutes les autres poursuites restent soumises à autorisation individuelle. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.
  
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le **dossier n°4 Travaux divers sur les bâtiments communaux, au titre des petits travaux de proximité** qui s'élève à un montant total de travaux de 80 262 € HT, aidés par le Département et approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention du Conseil Départemental (70%) 56 183 €
  - Reliquat à la charge de la commune (30%) 24 079 €
  - TVA en sus à la charge de la commune
  
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le **dossier n°5 Aménagement de voies et réseaux, au titre des petits travaux de proximité** qui s'élève à un montant total de travaux de 84 829 € HT, aidés par le Département et approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention du Conseil Départemental (70%) 59 380 €
  - Reliquat à la charge de la commune (30%) 25 449 €
  - TVA en sus à la charge de la commune
  
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le **dossier n°6 Aménagement de voies et réseaux, au titre des petits travaux de proximité** qui s'élève à un montant total de travaux de 84 980.85 € HT, aidés par le Département et approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention du Conseil Départemental (70%) 59 486 €
  - Reliquat à la charge de la commune (30%) 25 494.85 €
  - TVA en sus à la charge de la commune
  
- **Le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour et 5 abstentions : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN**, approuve la convention relative à la mise en œuvre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement 2014-2023 qui se substitue à la précédente convention. Approuve le tableau annexe de programmation annuelle des opérations d'investissement 2014-2023, qui se substitue au précédent tableau. Autorise le Maire à signer la convention et le tableau de programmation, ainsi que toute pièce utile à la mise en œuvre du CCPD liant la Métropole Aix-Marseille-Provence à la commune de Gréasque.
  
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de verser le solde de la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 125 000 €.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, décide de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire une subvention d'un montant de 1 350 €.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité** décide de verser les subventions suivantes pour aider au fonctionnement des associations ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques : Américain Boxing Club : 3600 €, AIL : 4450 €, Amicale des Chasseurs : 900 €, Amicale du CCFF : 450 €, Ateliers de Gréasque : 500 €, Ateliers du bien-être : 100 €, Basket Club de l'Etoile : 1500 €, Cœur Sport Santé : 500 €, Karaté et Kobudo Club Sainte Victoire : 500 €, Décorés du travail : 100 €, Etoile Sportive de Gréasque : 5600 €, Jeux de société : 150 €, Patronage de l'Espérance : 1500 €, Twirling Bâton : 3100 €, Vis Ta Mine G : 500 €
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, Jean-Marc RAGOT et David GIACCONE ne prenant pas part au vote**, décide de verser au **Comité des Fêtes** une subvention de 25 500 € pour l'organisation des festivités du village et autorise la passation d'une convention d'objectifs à conclure entre la Ville et le Comité des Fêtes. Le conseil municipal autorise également le Maire à signer ladite convention.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, David GIACCONE ne prenant pas part au vote**, décide de verser à la **Foulée de Gréasque** une subvention de 4 000 € pour l'organisation de sa course pédestre.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, Sandrine LEPRESLE ne prenant pas part au vote**, décide de verser au **Judo Club Méditerranéen** une subvention de 1 000 € pour son fonctionnement.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, Joëlle BRETON et Sylvie ABEL ne prenant pas part au vote**, décide de verser au **Syndicat d'initiative** une subvention de 7 000 € pour l'organisation du Festival de Jazz et 10 000 € pour son fonctionnement.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, Françoise SCHMERBER ne prenant pas part au vote**, décide de verser à **Véloroc** une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la Course des Collines et des bosses et 750 € pour son fonctionnement.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour et 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,** décide de verser aux **Amis de la Sainte-Victoire** une subvention de 150 € pour son fonctionnement.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 22 voix pour et 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN,** décide de verser à la **Compagnie du Kafoutch** une subvention de 6 750 € pour l'organisation du festival de la petite enfance Tralalère.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité** décide que les associations organisant des événements sportifs, culturels ou festifs dont la tenue n'est pas garantie en raison de la crise sanitaire ne percevront les montants votés que lorsque les dates des événements seront arrêtées et confirmées par les autorités préfectorales. Dans un premier temps, la délibération sera exécutée partiellement en versant notamment les subventions de fonctionnement. Pour le Twirling Bâton et l'Etoile Sportive, les subventions liées aux stages et aux tournois seront débloquées progressivement. Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à la mise en oeuvre de ces subventions.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de solliciter une aide du Centre National du Livre (CNL) au taux de 30% pour l'acquisition de livres imprimés auprès d'une librairie indépendante. Précise que les détails du plan de financement seront arrêtés avec le CNL selon les critères à respecter. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle en faveur de la bibliothèque
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle AB n°61 dans la zone des Pradeaux, et le cas échéant, l'acte notarié, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la servitude.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de modifier la composition de la commission Cœurs de Village comme suit :
  - **Collège des professionnels :** trois représentants des commerçants, artisans et entreprises du centre-village et trois hors centre-village, notamment issus de la zone d'activités des Pradeaux. D'autres commerçants, artisans, entrepreneurs peuvent être associés aux débats à l'invitation du Maire. Deux représentants du monde associatif peuvent également être associés : Comité des Fêtes et Syndicat d'Initiative.
  - **Collège des administrés :** trois administrés riverains des principales places publiques du village, trois autres administrés intéressés par la démarche et qui n'habitent pas le centre-village.
  - **Collège des élus :** Le Maire et 13 autres élus : Michel RUIZ Président de droit, Jean-Luc TURZO et Marc LAURENT, Vice-Présidents, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Hélène BERNAL, Denis CENTARO, Magali MONIER, Jean-Marc RAGOT, pour les élus de la majorité municipale, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Sandrine LEPRESLE pour le groupe « Gréasque en valeurs » et Jean-Luc FERNANDEZ pour le groupe « Gréasque ensemble ».
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,** dans le cadre de l'appel à projets 2021 en faveur de l'eau et de la biodiversité, lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, approuve l'opération précisée ci-dessous dont le montant total s'élève à 94 503.27 € HT :
  - Fourniture d'une pompe pour le puits des Gournauds : 1 768.27 € HT
  - Réalisation d'un atlas de la biodiversité – Site du Tombereau : 10 000 € HT
  - Aménagement du Tombereau, de la zone humide, de la ripisylve, des habitats écologiques, canalisation du public : 51 950 € HT
  - Protection contre l'érosion des chênes : 30 785 € HT
 Approuve le plan de financement suivant :
  - Agence de l'eau (70%) : 66 152 €
  - Commune de Gréasque : 28 351.27 €
  - TVA en sus à la charge de la Commune.
 Autorise Le Maire et son adjoint délégué au Développement Durable, à la forêt et à la transition écologique, à signer tout document et à transmettre tous les éléments permettant de constituer le dossier de demande d'aide financière. Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2021.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** décide de la création d'un poste de catégorie B de rédacteur territorial à temps complet sachant que les rédacteurs, rédacteurs principaux de 2ème classe et rédacteurs principaux de 1ère classe pourront accéder à ce poste. Décide de supprimer le poste d'ingénieur principal, à temps complet, existant au tableau des emplois.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 21 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ, décide de la création d'un poste de catégorie A, d'ingénieur territorial, à temps complet sachant que les ingénieurs et ingénieurs principaux peuvent accéder à ce poste.**
- **Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élargissement et la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise à disposition d'agents territoriaux auprès du Centre de Vaccination de Gardanne et autorise le Maire à signer une convention avec la Ville de Gardanne pour l'application de cette décision.**
- **Le Conseil Municipal prend acte de la signature des documents suivants :**
  - Ordre de service à la Sté EMTPG pour l'aménagement d'un parc de Stationnement au Bd Denis Moustier, signé le 15 février 2021 pour un montant de 45 896.13 € HT.
  - Ordre de service à la Sté EMTPG pour l'aménagement d'un accès à un parc de stationnement, d'un trottoir et d'une clôture, rue Latérina, signé le 15 février 2021 pour un montant de 10 624 € HT.
  - Ordre de service à la Sté MARECO pour la fourniture et pose de clôtures à l'aire de camping-cars route du PHO, signé le 4 mars 2021 pour un montant de 8 387 € HT.
  - Ordre de service à la Sté METALLERIE DE PROVENCE pour l'aménagement et la sécurisation du chevalement au Puits Hély d'Oissel, signé le 9 mars 2021 pour un montant de 24 570 € HT.
  - Ordre de service à la Sté CEL pour des travaux de VRD portant sur la création d'un éclairage public à l'aire de camping-cars, signé le 10 mars 2021 pour un montant de 5 200 € HT.
  - Ordre de service à la Sté MARECO dans le cadre de l'aménagement de l'aire de pique-nique au Puits Hély d'Oissel, signé le 18 mars 2021 pour un montant de 7 630 € HT et 1 786 € HT.
  - Ordre de service à la Sté VERT VOTRE JARDIN dans le cadre de l'entretien des espaces verts de janvier à avril 2021, signé le 30 mars 2021 pour un montant de 7 416.68 € HT.
  - Bon de commande à la Sté TECHNI-PRO pour l'achat de 15 poubelles complètes Vigipirate, signé le 21 janvier 2021 pour un montant de 3 090 € HT.
  - Bon de commande à la Pépinière COVILI pour l'achat de 80 arbres quercus, signé le 25 février 2021 pour un montant de 3 360 € HT.
  - Marché signé 17 mars 2021 avec l'Ets EES-IPERION, basée à SAINT-JEAN DE VEDAS (34430), dans le cadre de la fourniture et l'installation d'un dispositif de vidéo protection urbaine et sa maintenance. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les équipements et prestations seront réglés en fonction du bordereau des prix unitaires arrêtés dans le marché. Le marché est conclu pour une période de 4 ans maximum.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Fait à GREASQUE, le 20 avril 2021

LE MAIRE,

Michel RUIZ

